

PAR COURRIEL

Montréal, le 12 février 2016

Aux membres de la Commission de l'économie et du travail
Assemblée nationale du Québec

OBJET : Commentaires relatifs au projet de loi no 70 - *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président de la Commission,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) souhaite vous partager ses éléments d'analyse du projet de loi 70 tenant compte du fait que cette mission implique d'intervenir socialement dans son domaine d'expertise pour favoriser le bien-être et l'intégrité des personnes et prévenir des préjudices potentiels ou avérés.

Vous trouverez ci-joint, sous forme schématique, nos commentaires au regard de certains articles du projet de loi.

Dans l'ensemble, l'OCCOQ est tout à fait favorable aux efforts visant à permettre aux citoyens de réaliser leur autonomie sociale, professionnelle et économique. Sur le plan de l'adéquation formation-emploi, il a fait connaître au gouvernement, en 2012, sa position en faveur de la considération de la personne dans l'équation entre la formation et le monde du travail. À ce sujet, son mémoire intitulé *Au cœur de l'adéquation formation-emploi : la personne* est accessible sur son site web. Ce mémoire met l'accent particulièrement sur le respect de l'autodétermination des personnes, la réalisation de leur plein potentiel tout en favorisant leur contribution à l'économie et à la prospérité collective.

Nous saluons le désir de considérer le développement futur du marché du travail dans l'intervention auprès des personnes et des organisations. Toutefois, nous croyons qu'il faut être prudent face à l'incertitude des prévisions à long terme. À ce chapitre, nous soulignons également qu'il ne suffit pas d'informer les personnes pour qu'elles fassent des choix adéquats, comme le soulignent la recherche scientifique et les écrits de l'OCDE, mais qu'il faut les aider à s'approprier cette information dans leurs décisions.

.../2



Nous exprimons notre préoccupation quant au maintien des ressources actuelles mises à la disposition des citoyens sur une base universelle, si l'on souhaite atteindre les résultats visés. De plus, l'établissement d'un parcours professionnel ne peut s'établir sur un simple échange d'information, mais nécessite une évaluation préalable pour en assurer la pertinence et les chances de succès.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'introduction de mesures coercitives et punitives visant les citoyens, étant donné qu'il a été clairement démontré, tant par la science que par la pratique, ici, et dans le monde, que non seulement ces mesures sont inefficaces, mais qu'elles causent des préjudices aux personnes vulnérables. Nous espérons vivement que les prochaines modifications législatives se basent sur les données de la science au profit des citoyens et de l'atteinte des résultats visés.

Il est important de savoir qu'il existe une alternative à l'incitation passive, à laquelle le Gouvernement semble avoir renoncé, et à la coercition qu'il envisage maintenant. C'est l'intervention motivationnelle qui consiste à travailler au niveau de l'alliance avec les buts de la personne, avec sa motivation intrinsèque. Selon la recherche scientifique et les expériences internationales, c'est la voie qui donne les résultats les plus probants et les plus durables. Cette approche, qui garantit les meilleurs bénéfices, demande qu'on y investisse les ressources appropriées, tant en nombre qu'en compétence. Les résultats devraient amplement justifier l'investissement. Les conseillers d'orientation, notamment, sont qualifiés pour pratiquer cette intervention motivationnelle.

Nous souhaitons toute la sérénité possible aux délibérations de la Commission et demeurons à sa disposition pour tout complément d'information.

Au nom de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de la Commission, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Laurent Matte, M. Ed., c.o.